

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 13 AVRIL 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-trois, et le treize du mois d'avril, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire.

Date de la convocation
06 avril 2023

PRESENTS : Mmes Laurence VASSEUR, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Catherine JANTON, Christine DOLE et Céline MICHON.

Mrs Robert GALLET, Jérôme TRON et Michel MEYER.

Date d'affichage
06 avril 2023

EXCUSE (E) S/ABSENT (E) S : Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et Mme Séverine BRESSAND. Mrs Michel PAGE (pouvoir à M. Robert GALLET), Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Patricia CHANEL) et Richard DEVOY (pouvoir à M. Jean-Luc EMIN)

Objet de la Délibération
Delib-0423-04

Secrétaire de séance : Mme Catherine JANTON

Objet :

Adoption du budget primitif de l'année 2023

LA SEANCE OUVERTE,

La proposition de budget, étudiée par la commission en charge des Finances le 30 mars dernier, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	881 869.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	994 349.00 €

Le budget primitif comporte :

⇒ Les restes à réaliser énoncés lors de l'adoption du compte administratif, à savoir :

- 85 780.00 € en dépenses d'investissement,
- 0.00 € en recettes d'investissement.

⇒ Les excédents antérieurs :

- Section d'investissement : 293 548.10 € imputé au compte 001 – Solde d'exécution d'investissement (en recettes).
- Section de fonctionnement : 167 836.42 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement du CCAS dissous au 31/12/2022 et d'un montant de 4 335.49 € soit 172 171.91 € affecté au compte 002 « Excédent antérieur reporté »

<p>Accusé de réception en préfecture 001-210101515-20230413-DELIB_0423_04-BF Date de télétransmission : 21/04/2023 Date de réception préfecture : 21/04/2023</p>
--

→ Confère délibération adoptée lors de la réunion de conseil municipal du 20 mars 2023 avec les chiffres rappelés dans le tableau ci-dessous :

	Résultat de clôture de 2021	Part affectée à l'investissement au BP 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022 à reprendre au BP 2023
Investissement	87 640.47 €		205 907.63 €	293 548.10 €
Fonctionnement	284 845.03 €	284 845.03 €	167 836.42 €	167 836.42 €
	372 485.50 €	284845.03 €	373 744.05 €	461 384.52 €

⇒ **Le virement de la section de fonctionnement :**

- Le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 238 500.00 € imputé au compte 021 de la section d'investissement et qui se compose des éléments suivants :

Excédent antérieur de fonctionnement CA 2022 Compte 021	Reprise excédent du CCAS dissous au 31/12/2022 CA 2022 Compte 021	Différence dépenses/recettes de section de fonctionnement pour l'année 2023	Montant global imputé au compte 023 en dépenses de la section de fonctionnement et au compte 021 en recettes de la section d'investissement
167 836.42 €	4 335.49 €	66 328.09 €	238 500.00 €

**Le Conseil Municipal,
Par délibération adoptée à l'unanimité des votants :**

- **Adopte** le budget primitif établi pour l'année 2023 tels que détaillé ci-dessus.

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,
Le 14 avril 2023.
Le Maire,**

Jean-Luc EMIN.

<p>Accusé de réception en préfecture 001-210101515-20230413-DELIB_0423_04-BF Date de télétransmission : 21/04/2023 Date de réception préfecture : 21/04/2023</p>
--